



*Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple
du Pays des Maures
et du Golfe de Saint-Tropez*

Compte-rendu du comité syndical

Jeudi 7 juillet 2011 - 15h

Bastide Pisan - Cogolin

ETAIENT PRESENTS :

M. SENEQUIER	Maire de Cogolin - Président du SIVOM
M. COURCHET	Maire de La Garde-Freinet/Président de la commission Aménagement de la forêt
M. BRUNO	Maire de Ramatuelle
M. ANSALDI	Adjoint au Maire de Gassin
M. PESCE	Adjoint au Maire de Gassin
Mme. RAYBAUD	Adjointe au Maire de Grimaud
Mme. BRISSAUD	Adjointe au Maire de La Croix Valmer
M. DOMBRY	Adjoint au Maire de la Garde Freinet
M. CAZAUBON	Adjoint au Maire de La Mole
M. PADOVANI	Adjoint au Maire de Plan de la Tour
M. ARIZZI	Adjoint au Maire de Ramatuelle
Mme. CORDOLA	Adjointe au Maire du Rayol Canadel/Présidente de la commission information Géographique
M. BERARD	Adjoint au Maire de Saint Tropez
M. CATTEAU	Conseiller municipal de Cogolin
M. COMBA	Conseiller municipal de Ramatuelle
Mme. BROCARD	Conseillère municipale de Saint Tropez
M. CARBONEL	Conseiller municipal de Saint Tropez

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

M. MARTEL	Responsable des affaires générales - Mairie de Sainte Maxime
Mme TALPAERT	Direction du SIVOM
M. PATILLOT	SIVOM - Conservatoire Rostropovitch/Landowski
M. BRUN	SIVOM - Service Forêt - Espace Rural
M. BEAUJON	SIVOM - Service Forêt - Espace Rural
Mme. NORTES ALCARAZ	SIVOM - Administration générale
Mme. ABIME	SIVOM - Administration générale
Mme. ROCHARD VERRIEZ	SIVOM - Conservatoire Rostropovitch/Landowski

EXCUSES :

Mme. NAPOLEON	Maire de Cavalaire
Mme. AMRANE	Maire de Collobrières
M. ZERBONE	Maire de Gassin
M. BENEDETTO	Maire de Grimaud
M. GIMMIG	Maire de La Croix-Valmer
M. CIARIMBOLI	Maire de La Mole
Mme. LANLIARD	Maire de Plan de la Tour/Présidente de la commission environnement/filière de valorisation
Mme. COUMARIANOS	Maire du Rayol Canadel
M. MORISSE	Maire de Sainte Maxime
M. TUVERI	Maire de Saint-Tropez
Mme. SAISON	Adjointe au Maire de Collobrières
Mme. WANIART	Adjointe au Maire de Gassin
M. MARION	Conseiller Municipal de Ramatuelle
Mme. ARNAUD	Adjointe au Maire de Sainte Maxime
M. VASSAL	Adjoint au Maire de Sainte Maxime
Mme. DALLIES	Conseillère municipale de Sainte Maxime
Mme. DUQUESNE	Conseillère municipale de Sainte Maxime

Le président accueille des membres de l'assemblée, constate que le quorum est atteint, excuse Madame Lanliard : présidente de la compétence Environnement, Madame Gaidon : présidente de la compétence Culture.

Monsieur Sénéquier présente l'ordre du jour :

- ✓ Adoption du compte rendu du 10 mars 2011 ;
- ✓ Délibérations ;
- ✓ Etat d'avancement des actions 2011 ;
- ✓ Questions diverses.

En préambule Monsieur Sénéquier propose : la modification de la délibération N°1 : modification des délégués de Sainte Maxime au comité syndical en complément des délégués de Cavalaire et une délibération supplémentaire n° 15 : schéma départemental de coopération intercommunale.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Sénéquier propose d'adopter la délibération N°1 :

- ✓ Commune de Cavalaire : Monsieur Fletcher remplace Monsieur Ghelfi (titulaire) ;
- ✓ Commune de Sainte Maxime : Monsieur Vassal remplace Madame Kerhoas et Madame Dalliés remplace Monsieur Rosique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

En introduction de la réunion Monsieur Sénéquier fait part de sa rencontre avec le Préfet le 7 juillet au matin dans le cadre du comité des élus, concernant le projet de calendrier de création de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez.

Le schéma départemental proposé par le Préfet dans le cadre de la commission départementale de coopération intercommunale, avec 6 territoires et Toulon métropole, a été remis en question par le Conseil Général qui propose de maintenir 8 territoires calqués sur les territoires du Scot. Une concertation est en cours avec le Conseil Général et les structures intercommunales existantes.

La CDCI doit se réunir à nouveau pendant l'été à l'issue de laquelle, en fonction des propositions, le préfet accompagnera la création de la communauté de communes avant la fin de l'année ou attendra la fin de l'exercice de la CDCI : 2013-2014.

L'objectif de la loi est la dissolution d'un maximum de syndicats intercommunaux au bénéfice des EPCI (fiscalité propre).

Monsieur Sénéquier propose d'adopter la délibération supplémentaire concernant le schéma départemental : la délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Sénéquier précise que les maires des 12 communes, réunis en comité des élus le 6 juillet au Plan de la Tour sont d'accord sur le projet de communauté de communes du golfe de Saint-Tropez, sur les compétences et sur l'organigramme.

I - Compte- rendu

Le compte- rendu du comité syndical du 10 mars relatif au vote du compte administratif 2010 et du budget primitif 2011 est adopté à l'unanimité.

II - État d'avancement des actions par service

1) Forêt espace rural

Déchets verts :

Monsieur Brun rappelle la commission du 20 avril axée sur la problématique de la gestion des déchets verts :

- Volume de traitement : broyage et vente de compost supérieurs aux prévisions ;
- Valorisation en énergie du refus de compostage (déchets classe A) avec du bois palette : réorganisation de la filière de valorisation des bois déchets.

Le bois déchets se partage en 2 catégories :

- Le bois blanc dit de classe A (palette, sciure, etc.) : proposition de mettre en place une filière courte, locale, moins coûteuse en récupérant les palettes de bois. Le bois mélangé au refus de compost est valorisé en énergie par la distillerie de la Crau.
- Le bois peint : classe B (pas de filière locale).

- Projet de regroupement des points de collecte : Saint-Tropez/Ramatuelle/Gassin.

Monsieur Brun rappelle que le site de Saint-Tropez est exigu et difficile à travailler, la commune de Gassin propose la réalisation d'un site de collecte sur le terrain du futur centre technique communal.

Monsieur Bruno souligne la nécessité de conserver un site à Saint-Tropez afin d'éviter une sur fréquentation du site de Ramatuelle, trajet le plus court pour les jardiniers du fond du golfe. À terme, les sites seront sous gestion intercommunale (la dépense ne figurera plus sur les budgets communaux).

Monsieur Pesce garantit que le principe de création d'un site de collecte à Gassin est acquis. Il améliorera la desserte, mais ne résoudra pas l'ensemble du problème, qui dépendra de la discipline des jardiniers. Une solution de compactage est à l'étude afin de réduire les volumes (compacteur itinérant) et les rotations de bennes.

Monsieur Bérard souligne la nécessité de raisonner en fonction des lieux de production et des flux vers les lieux de stockage et de valorisation afin de déterminer la localisation géographique optimale.

Il est rappelé que Madame Lanliard avait proposé en commission de continuer à animer cette réflexion dans l'attente de la communauté de communes.

Bois énergie :

Monsieur Brun informe l'assemblée de plusieurs projets de réseaux de chaleur : les études de faisabilité sont en cours avec l'association des communes forestières :

- Saint-Tropez : piscine, collège, gymnase ;
- Cogolin : deux gymnases, une école, le collège.

Travaux DFCI :

- Les travaux réalisés en entreprise sont terminés (inscrit en reste à réaliser au budget primitif) ;

- Les travaux sont au maximum réalisés en régie. Vu la planification des travaux forestiers et leurs modalités de financement, il semble suffisant de lancer un marché tous les deux ans.

Démarche transversale :

Monsieur Brun rappelle que depuis le printemps les réunions concernant la problématique forestière se multiplient avec les différents partenaires, auxquelles le SIVOM est associé.

- Charte forestière, projet de création du syndicat mixte à l'automne, à l'échelle du massif dans l'objectif de soutenir le liège (objectif de l'ASL) avec délégation de maîtrise d'ouvrage à des syndicats ;
- Assises de la forêt régionale (Marseille) le 13 mai : rôle du PRIDES (Pôle Régional d'Innovation et de Développement Economiques) : réseau d'entreprises pour construction HQE ;
- Le schéma départemental de la forêt varoise déclinée par massif : Pôle massif des Maures, reprise du contenu de la charte forestière ;
- Forêt modèle : initiative de la Région, soutenue par l'Europe : trois sites : la Sainte Baume, le massif de l'Etoile, le massif des Maures, possibilité de financement européen inaccessible actuellement. Deux thématiques : la valorisation du liège, la valorisation du pin d'Alep (scierie) : atelier à Cogolin le 7 juin, congrès sur la création de la forêt modèle les 22, 23 et 24 novembre à Ramatuelle.

Il est noté que l'intérêt de la valorisation du liège est une démarche récente pouvant déboucher sur un partenariat privé/public.

- Les journées du liège : Collobrières les 19 et 20 mai (premières journées techniques du liège dans le Var) en partenariat avec l'Europe, reprend la thématique de forêt modèle. Le liège est considéré comme un isolant naturel : un réseau se construit entre l'ASL, la Corse, les Landes, la Catalogne, le Portugal ; exemple au Portugal : avec une augmentation de la consommation de vin par rapport à la communication faite sur la qualité du bouchon en liège.

Le liège des Maures intéresse le Portugal, le projet s'oriente vers une nouvelle mise en production du liège des Maures. (Déplacement au Portugal les 15, 16, 17 juin).

- Congrès national des communes forestières les 26 et 27 mai (dont une journée de visite sur les ouvrages forestiers entretenus par le SIVOM) ;
- Cavalaire : conférences (forêt méditerranéenne) ;
- Sainte Maxime : réflexion sur les interfaces (définir la ligne de partage entre la mission communale et la mission intercommunale dans la future communauté de communes).

Matériel :

Il est rappelé que la pelle, dépense inscrite au budget primitif, est arrivée.

2) Conservatoire

Monsieur Patillot présente Madame Woussen : nouvelle présidente de l'association des parents d'élèves du Conservatoire Rostropovitch/Landowski, partenaire de la structure, qui va lancer une nouvelle dynamique.

Les données chiffrées figurant dans la note de présentation, n'ont pas fait l'objet de nouveaux commentaires.

Monsieur Patillot salue le travail des enseignants, le passage et la réussite de concours d'assistant spécialisé d'enseignement artistique. (Tous les résultats ne sont pas encore connus à ce jour).

Monsieur Patillot précise les orientations étudiées en commission le 20 juin :

- Classes à horaires aménagés en partenariat avec l'éducation nationale. Les cours sont gratuits, les familles prennent en charge uniquement les frais administratifs 100 € : Collège de Cogolin : musique classique et voix et danse classique et contemporain. Le Conseil Général finance 70 € par élève, potentiel de 50 élèves (ce montant est versé par le Conseil Général au Collège qui le reversera au SIVOM sur présentation d'un mémoire de frais), les 30 € restant sont à la charge de l'élève. Tous les élèves, de toutes les communes peuvent être acceptés.
- Classes à aménagement d'horaires : Collège de Sainte Maxime : musiques actuelles et à terme danse jazz. Le système mis en place à partir de la prochaine rentrée scolaire est un système transitoire : les élèves payent un tarif traditionnel (grille des tarifs) et ne sont acceptés que les élèves des communes adhérentes.

Il est rappelé que les textes officiels stipulent que l'entrée en sixième en classe à horaires aménagés concerne des élèves de niveau de deuxième cycle, en réalité sont acceptés des débutants ou des élèves de premier cycle. Une réflexion devra être engagée avec l'inspecteur d'académie pour sensibiliser les écoles primaires à la mise en place de ce dispositif afin que les élèves atteignent le niveau requis lors de l'entrée au collège.

Les élèves bénéficient environ de 3 heures de cours, un après-midi par semaine (difficultés d'organisation des plannings avec le collège).

Un contact a été établi avec la direction du Collège privé de l'Assomption de Cogolin et Sainte Maxime : les élèves libérés le même après-midi pourront bénéficier des cours des classes à horaires aménagés, mais avec la formule transitoire (tarif traditionnel).

Les orchestres à l'école : à terme, ce dispositif pourrait être intégré au dispositif de classes à horaires aménagés et des interventions en milieu scolaire. (travail avec l'inspecteur d'académie).

Monsieur Patillot précise que les orchestres de Grimaud et de Sainte Maxime rentrent dans leur troisième et dernière année du cycle : plusieurs manifestations, rassemblements auront lieu y compris à l'échelle nationale. 50 enfants sont concernés. Un grand concert pourrait être organisé à Grimaud et à Sainte Maxime pour clôturer ce cycle, à l'occasion de la fête de la musique.

Un travail va être engagé avec les équipes pédagogiques scolaires pour développer les orchestres à l'école.

Des journées de formation avec le CNFPT auront lieu les 10 et 11 mai 2012 sur notre territoire.

Le projet d'établissement est mieux compris de la part des parents et des élèves. La qualité des manifestations est ressentie. Les retours sont positifs.

Monsieur Patillot présente la réorganisation des études en danse avec 2 parcours distincts : danse classique et contemporain, danse jazz.

Il est précisé :

- l'évolution de l'équipe pédagogique avec les mouvements de professeurs ;
- la fermeture de classes de chant lyrique qui de 12 heures est passé à 5 heures ;
- les besoins d'ouverture d'une classe de percussion classique et de contrebasse ;
- la rationalisation d'heures d'enseignement avec une redistribution des cours de formation musicale.

Un réseau est établi avec les directions des autres établissements afin de mutualiser les moyens techniques et humains.

Le stage d'orchestre : Monsieur Patillot précise qu'il se déroule en avril au village de vacances Léo Lagrange à Ramatuelle pour la troisième année avec une dérogation de la Direction Jeunesse et Sport qui ne sera pas reconduite l'année prochaine. Une rencontre doit être organisée avec Monsieur Bruno, Monsieur Sénéquier et Monsieur Le Hen représentant la Direction Jeunesse et Sport. Compte tenu des délais d'organisation, il est nécessaire d'avoir une réponse au plus tard aux vacances de la Toussaint 2011.

Monsieur Patillot annonce qu'une délégation russe : école de Saint-Pétersbourg, parrainée par Rostropovitch, est accueillie les 24, 25, 26 et 27 octobre avec un concert des deux écoles le 26 octobre à Cogolin. Une délégation du Conservatoire est invitée à Saint-Pétersbourg en 2012.

Marie-Louise Rochard présente les projets de manifestations pour l'année scolaire à venir, la programmation sera diffusée début septembre.

Quelques actions phares :

- ✓ Spectacle Michael Jackson : en février (Sainte Maxime : Carré Gaumont) ;
- ✓ Les vents du sud (Ramatuelle) ;
- ✓ Projet de concours piano avec des auditions d'élèves d'établissements de Brignoles, Saint Maximin, etc. ;
- ✓ Les rencontres musicales seront organisées tous les deux ans, les prochaines auront lieu en 2013.

Monsieur Bruno est très satisfait du travail réalisé par le Conservatoire, félicite le directeur et toute l'équipe pédagogique pour la qualité des manifestations. Le Conservatoire est un outil très performant au service des populations. Monsieur Bruno regrette que cette compétence ne soit pas intégrée à la future communauté de communes. Madame Gaidon présidente de la compétence, étant dans l'impossibilité d'assister à cette réunion a rédigé un texte pour le comité syndical, montrant sa désillusion et son souhait que la réflexion puisse se poursuivre pour l'avenir de cette structure dans l'intercommunalité. Monsieur Bruno propose que Madame Gaidon lise personnellement cette note lors de la prochaine assemblée du comité syndical.

Monsieur Bruno fait part de l'organisation du festival de musique classique à Ramatuelle et du partenariat difficile avec le Conservatoire. L'objectif était de faire participer le Conservatoire à la soirée d'ouverture le 17 juillet, consacrée à l'Azerbaïdjan pour les 20 ans d'indépendance de ce pays, avec un concert donné par l'orchestre de Bakou, lieu de naissance de Rostropovitch.

3) Information géographique

Madame Cordola donne lecture de la note de présentation en l'absence de madame Matty, responsable du service, souffrante.

Madame Talpaert en complément informe l'assemblée du projet à l'étude de faire héberger les données d'Intragéo par la société Géosphère, fournisseur du logiciel, pour des raisons de sécurité. La décision après analyse des coûts, sera prise lors du prochain comité syndical.

La transmission des données, l'interrogation des bases de données, de la cartographie, se fait par Internet à partir des bureaux installés dans chaque mairie. La rapidité de la connexion dépend de la taille du réseau de la mairie, (haut débit) , du nombre de postes connectés en même temps, et de la desserte locale. Dans certains cas une lenteur est constatée. Il pourrait être envisagé une action groupée auprès de France Telecom pour que toutes les communes bénéficient de la même qualité d'alimentation.

Madame Talpaert précise que le GPS acquis par le SIVOM est à disposition des communes : un travail vient d'être fait sur la commune du Rayol Canadel : le cimetière et sur la commune de Cogolin : l'adressage.

Arts plastiques

Madame Talpaert rappelle que les dispositions prises les années précédentes sont reconduites pour l'année scolaire 2011/2012.

4) Délibérations

❖ Administration générale

- N°33-11 - Modification des délégués des communes de Cavalaire et de Sainte Maxime au comité syndical.

Adoptée à l'unanimité

- N°34-11 - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Adoptée à l'unanimité

- N°35-11 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.

Adoptée à l'unanimité

- N°36-11 - Schéma départemental de coopération intercommunale - Avis du SIVOM sur le périmètre à 12 communes.

Adoptée à l'unanimité

❖ Forêt - Espace rural

- N°37-11 - Décision modificative n°1 - Régularisation de programmes d'investissement.

Adoptée à l'unanimité

- N°38-11 - Décision modificative n°2 - Opération 811 - Vallée de la Mole.

Adoptée à l'unanimité

- N°39-11 - Institution d'une servitude DFCI sur la piste de Pesseguié inscrite au PIDAF du Pays des Maures.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Cazaubon souligne que la commune n'est pas informée du tracé de cette piste et demande si l'implantation est établie, car la pente semble importante. Monsieur Brun précise que l'implantation se fera avec un géomètre.

- N°40-11 - Convention de pâturage en sous bois pour la DFCI.

Adoptée à l'unanimité

- N°41-11 - Marché location crible.

Adoptée à l'unanimité

Il est noté la nécessité de rajouter le montant concernant ce marché de location, qui sera limité à une année, reconductible une année, afin d'évaluer l'intérêt de ce dispositif.

- N°42-11 - Fourniture d'une pelle mécanique sur chenille - Avenant n°1.

Adoptée à l'unanimité

- N°43-11 - Amélioration de la valorisation des produits et sous produits issus de l'exploitation forestière dans le massif des Maures. Opération : création d'une ligne d'affinage et de séparation (complément de crible) - Année 2012.

Adoptée à l'unanimité

Le projet s'inscrit dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale, dont le dossier n'a pas été retenu et pour lequel des solutions sont à l'étude. Il est précisé que la présente délibération concerne l'acquisition d'un tapis adaptable au crible qui sera loué, pour le traitement des refus de compost. La délibération a pour seul objet de solliciter des financements. Aucune inscription budgétaire n'est faite à ce jour.

❖ **Compétence Culture**

- N°44-11 - Arts plastiques - grille tarifaire.

Adoptée à l'unanimité

❖ **Conservatoire**

- N°45-11 - Détermination de la participation financière des élèves pour l'année 2011/2012.

Adoptée à l'unanimité

❖ **Conservatoire**

- N°46-11 - Subvention à l'association des parents d'élèves pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité

- N°47-11 - Création d'un emploi saisonnier au Conservatoire Rostropovitch/Landowski.

Adoptée à l'unanimité

Le débat étant clos la séance est levée à 17h30.